



sandrine.favre@sem.admin.ch
helena.schaer@sem.admin.ch
ariane.studer@fedpol.admin.ch
nicole.emch@fedpol.admin.ch

Département fédéral de justice et police
(DFJP)

A l'attention de
Madame Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale

Genève, le 17 mai 2019
3414/KE – FER No18&19-2019

Reprise et mise en œuvre des réformes relatives au Système d'information Schengen SIS «Développements de l'acquis de Schengen» et inscription des expulsions pénales dans le SYMIC et établissement d'une statistique étendue sur les décisions de retour

Reprise et mise en œuvre du règlement (UE) 2018/1240 portant création d'un système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) (développements de l'acquis de Schengen) et modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Madame la Conseillère fédérale,

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) a pris connaissance avec intérêt des projets mentionnés sous rubrique et vous remercie de l'avoir consultée. Comme il s'agit de développements de l'acquis de Schengen, la FER vous transmet une seule prise de position d'ordre général concernant les deux consultations.

Dans la première consultation, un projet concerne la reprise et la mise en œuvre de trois règlements UE relatifs au système d'information Schengen SIS II (développement de l'acquis de Schengen). Le second projet modifie la loi fédérale sur le système d'information commun aux domaines des étrangers et de l'asile (LDEA), afin d'assurer l'enregistrement des expulsions pénales dans le système d'information commun aux domaines des étrangers et de l'asile (SYMIC), et pour garantir une statistique complète sur les retours. La deuxième consultation porte sur la reprise et la mise en œuvre d'un règlement européen portant création d'un système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS). L'ETIAS est un nouveau système comparable à l'Electronic System for Travel Authorization mis en œuvre par les États-Unis.

S'agissant du SIS II, nous sommes convaincus qu'il représente un instrument de coopération extrêmement efficace entre les autorités de migration, de police, des douanes et de justice des Etats Schengen. Cet outil est un pilier de notre sécurité intérieure face aux diverses menaces liées à la

criminalité et au terrorisme. La Suisse ne peut pas faire cavalier seul dans ce domaine. La coopération avec les autres pays européens est une évidence pour un pays comme le nôtre. Nous relevons d'ailleurs la forte utilisation du SIS II en Suisse, avec plus de 300'000 recherches quotidiennes. Cette pratique témoigne de l'absolue nécessité pour les forces de sécurité suisses de bénéficier de cet outil et de voir ce dernier s'adapter à l'évolution des menaces.

Dans ce contexte, nous saluons le développement du SIS II sur les plans matériel et technique, qui offre aux autorités suisses de nouvelles possibilités de signalements et d'accès au SIS. Les modifications proposées permettront de renforcer la coopération transfrontalière et d'accroître la sécurité intérieure.

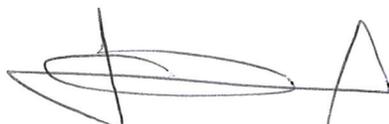
S'agissant de la reprise du règlement portant création de l'ETIAS, nous relevons que ce dispositif représente aussi une amélioration permettant de mieux lutter contre les risques d'immigration illégale et d'atteinte à la sécurité. Une gestion efficace des frontières extérieures est de grande importance pour garantir le bon fonctionnement de l'espace Schengen. Ce dispositif répond aux objectifs du Conseil fédéral de gérer la migration et de prévenir la violence, la criminalité et le terrorisme.

Plus globalement, il convient par ailleurs de souligner qu'un niveau élevé de sécurité intérieure représente une condition-cadre importante pour l'économie suisse et le maintien de l'attractivité de notre pays.

A cet égard, outre son évidente utilité en termes de sécurité intérieure, nous tenons aussi à relever le poids économique de l'association de la Suisse à Schengen. Cet impact a été détaillé dans le rapport du 21 février 2018 du Conseil fédéral consacré aux conséquences économiques et financières de l'association de la Suisse à Schengen.

En soutenant les projets mis en consultation, nous réaffirmons l'importance de l'association de la Suisse à l'espace Schengen et plus généralement l'absolue nécessité de relations étroites avec l'Union européenne, notre premier partenaire.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.



Olivier Sandoz
Secrétaire général adjoint



Catherine Lance Pasquier
Directrice adjointe
Politique générale
FER Genève

La Fédération des Entreprises Romandes en bref

Fondée le 30 juillet 1947 à Morat, son siège est à Genève. Elle réunit six associations patronales interprofessionnelles cantonales (GE, FR, NE, JU, VS), représentant la quasi-totalité des cantons romands. La FER comprend plus de 45'000 membres.